

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2006

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 84

présenté par
Mme Adam, M. Bloche, Mme Guinchard, M. Néri, M. Blisko, M. Zanchi
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot : « auprès »,

les mots :

« sous l'autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.